ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 291

présenté par
M. Portier, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, M. Boucard, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Habert-Dassault, M. Emmanuel Maquet, M. Neuder, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.